

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 décembre 2020

Délibération
n° CA 2020-136

Ajustement tarifaire 2020-2021
Formation en alternance
École de Management - TSM

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-3 ;
Vu l'avis du conseil de l'École de Management dans sa séance du 6 novembre 2020 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Au titre de l'année universitaire 2020-2021, le tarif des contrats de professionnalisation signés avec Formaposte dans le cadre du Master 2ème année mention Management et Administration des Entreprises, parcours en alternance « Administration des Entreprises » à hauteur de 14 €/h est adopté.

Le Président du Conseil d'Administration

Hugues KENFACK

